

1. Voyages au Canada	\$ Canadien (taxes incluses)			
	Canada & É.-U. (sauf Alaska)	Yukon & Alaska	T.N-O	Nunavut
1.1 Indemnité mixte de repas et faux frais				
– commercial	126,75	131,05	152,45	182,40
– particulier/gouv/institutionnel				
1.2 Indemnité de repas				
– petit-déjeuner	24,35	24,90	28,10	30,30
– déjeuner	24,65	22,90	34,10	36,80
– dîner	60,45	65,95	72,95	98,00
1.3 Indemnité de faux frais				
– logement commercial	17,30	17,30	17,30	17,30
– particulier/institutionnel				
2. Voyages d'affaires aux États-Unis				
Les taux applicables aux repas pris aux É.-U. sont identiques à ceux des repas pris au Canada, mais ils sont versés en devises américaines.				
Indemnité pour logement non-commercial	50,00	50,00	50,00	50,00

Taux de kilométrage

Les taux de kilométrage pour l'utilisation officielle autorisée d'une voiture particulière dans la zone d'affection ou hors de celle-ci pendant l'année civile sont les suivants :

	Taux remboursés par l'employeur (taxes incluses) Cents/km (taxes incluses)
Alberta	53,5
Colombie-Britannique	58,0
Île-du-Prince-Édouard	57,5
Manitoba	56,0
Nouveau Brunswick	59,0
Nouvelle-Écosse	59,5
Nunavut	68,0
Ontario	60,5
Québec	58,0
Saskatchewan	55,0
Terre-Neuve et Labrador	60,5
Territoire du Nord-Ouest	70,5
Yukon	72,0

Remarques:

- Les taux sont toujours versés en devises canadiennes.
- Lorsqu'un voyageur utilise un véhicule particulier immatriculé au Canada en service commandé dans plus d'une province ou aux États-Unis, le taux par kilomètre payable est celui qui s'applique dans la province ou le territoire d'immatriculation du véhicule.
- Les taux par kilomètre pour l'utilisation d'un véhicule particulier à la demande du voyageur (taux inférieurs) ne s'appliquent plus à la Directive sur les voyages de l'AFPC sauf pour la Directive sur les postes isolés et la Directive sur la réinstallation.
(consultez : http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/b_f.pdf)

NOTA : Ces tarifs sont conformes aux tarifs du CNM.